

Le front des paysans de Mali-Sud

De leur première révolte aux remous actuels, le long chemin des producteurs maliens pour ne pas être les oubliés de la manne cotonnière

La première révolte des paysans de Mali-Sud remonte à 1981. Jusqu'à cette date, les opérations d'achat de coton étaient assurées au niveau des villages et associations villageoises nouvellement créées, par des équipes d'agents permanents de la CMDT et de saisonniers recrutés pour l'occasion. Ces équipes étaient chargées à la fois du classement en premier, deuxième et troisième choix du coton et de sa pesée. Les exploitants dont le coton était classé premier choix avaient de meilleures chances de s'en sortir que ceux des deuxième et troisième choix qui ne pouvaient même pas faire face au remboursement de leurs crédits de campagne. D'autant que ces agents d'achat se comportaient parfois en véritables petits rois, exigeant des dessous de table (argent, céréales, moutons, chèvres, etc.) ou détraquant les balances pour empocher le montant des différences de poids, au détriment des paysans.

Lassés de ces excès, les paysans refusent de livrer leur coton lors de la campagne 1981-1982 et plusieurs agents sont contraints de fuir les villages sous la menace. Les indécents seront finalement sanctionnés par la CMDT qui intensifie alors l'alphabétisation fonctionnelle pour confier les tâches de classement et de collecte du coton aux associations villageoises.

La montée en puissance des associations villageoises

Suite à cette première victoire, les paysans vont renforcer leur lutte pour défendre leurs intérêts. Entre temps, le gouvernement ayant procé-

dé à une restructuration de la CMDT, la gestion du crédit de campagne est confiée à la Banque nationale de développement agricole. Il est demandé à l'opérateur de jouer un rôle d'intermédiaire entre la banque et les exploitants agricoles. Elle recevra donc de la BNDA les fonds destinés à l'achat des intrants, selon les besoins exprimés par les paysans et sur la base des estimations faites par des agents de terrain. L'utilisation de ces intrants étant notamment liée à la pluviométrie et aux superficies emblavées, chaque fois qu'il y a une mauvaise pluviométrie, la consommation d'engrais diminue. Or comme les quantités d'intrant sont toujours livrées aux AV avant le démarrage de la campagne de production, il arrivait certaines années que tout le stock ne soit pas consommé. Ce qui n'empêchait pas la CMDT de récupérer au moment de la commercialisation, le prix des quantités livrées qu'elles aient ou non été utilisées.

Cette façon de faire a continué jusqu'à la campagne 1990-1991, où les quantités consommées étaient de loin inférieures à celles entreposées en magasin. Une situation intenable pour les exploitants qui alertent leur chambre d'Agriculture. Circonscrit au départ à 18 AV, le mouvement de contestation des paysans enflamme la zone cotonnière pour s'étendre en quelques mois à 38 associations villageoises. À l'issue d'une rencontre AV, BNDA, CMDT et autorités, le prix des intrants non consommés sera remboursé aux paysans.

S'unir pour se faire entendre

Avec le vent de démocratie qui souffle sur le Mali à partir de 1991, six secteurs de la région de Koutiala

se rencontrent le 6 mai 1991 pour discuter de problèmes communs. Cela aboutira à des recommandations au gouvernement, portant sur la réduction du prix des intrants, la revalorisation du prix du coton bloqué à 85 F/kg depuis 7 ans et la priorité d'accès aux agriculteurs de l'aliment bétail produit à partir des graines de coton, par l'usine Huilerie cotonnière du Mali.

Sans réponse à cette première revendication, les secteurs rédigent un nouveau mémorandum, assorti cette fois d'une menace de grève: «*Si nos doléances ne sont pas prises en compte avant fin mai, les paysans ne feront pas de coton cette année*». En moins de 72 heures, le ministre du Développement rural d'alors est sur le terrain, pour rencontrer les exploitants et la plupart des revendications seront satisfaites. Les paysans obtiennent ainsi une majoration de 10 F du prix du coton et la moitié de la production locale d'aliments de bétail.

Mais l'année suivante, la baisse des cours mondiaux du coton crée de sérieuses difficultés à la CMDT. Celle-ci annonce alors que la majoration de 10 F n'était en fait pas une augmentation du prix plancher, mais une ristourne au titre des bénéfices réalisés sur la campagne écoulée, conformément au contrat plan liant l'État, la CMDT et les producteurs. Un contrat-plan élaboré en 1989 par le gouvernement et la CMDT pour la période 1990-1994, sans la participation des paysans. Le bureau de coordination des exploitants a donc beau jeu de répliquer que l'application du contrat-plan ne peut en aucun cas concerner les producteurs, dans la mesure où ils n'en connaissent même pas le contenu pour n'avoir pas été associés à son élaboration. Un congrès constitutif du syndicat des producteurs de coton et de vivriers se tient ensuite en septembre 1992 à Cinsina. Salué comme «*l'éveil de la conscience du monde rural au Mali*», il donne naissance au SYCOV, syndicat des producteurs de coton et vivriers, qui sera désormais l'interlocuteur du gouvernement et de la CMDT pour tout ce qui concerne ce secteur ■

FS